

CONTRAT de PENSION NAC

Nom, Prénom : _____
Adresse : _____ Code postal/ville _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Personne à prévenir en cas d'urgence : _____
TYPE RACE ET PRENOM DE L ANIMAL : _____

POUR L'ARRIVEE DE VOTRE ANIMAL, N'OUBLIEZ PAS :

- Le contrat rempli et La fiche d'info de votre animal
- S'il en a un : (Le carnet de santé justifiant des vaccins à jours et vermifuge/pipette antiparasitaire daté de – de 1 mois)
- **La cage adaptée à votre animal.** Nous lui ouvrirons sous surveillance dans nos espaces dédiés
- Le solde de la pension (Espèces ou chèque uniquement - PAS DE CB)
- **L'alimentation et la litière et les accessoires**

POUR NOUS TROUVER - ADRESSE – INDICATIONS A LIRE

2 petites infos :

Le Mas d'Agrès se trouve sur la commune de La Boissière mais est éloigné du centre village de quelques kms
La rue « Chemin de la Bergerie » n'est pas enregistrée par les GPS, noter « Mas d'Agrès, à La Boissière »

ENSUITE:

☒ Prendre au Y à gauche.

☒ La route monte, fait un virage en épingle à droite, continuez, puis sur votre gauche prenez la « Davalada ».

☒ En haut, arrivés à un petit rond point 'Place de l'Aire », prenez à gauche toute « Chemin de la Bergerie ».

☒ Nous sommes tout au bout, cela fait un cul de sac (800mètres environ).

☒ Arrivés au grand portail « Domaine de Eiwah », sonnez à l'interphone et en cas de non réponse merci de me joindre sur le portable.

LES HORAIRES :

Lundi au Vendredi : 10H – 12H et 15H – 18H

Samedi de 10H à 12H

Dimanches et jours fériés : fermés

Les arrivées et départs sur **UNIQUEMENT** sur rdv

à heure précise

Jour d'arrivée :

Heure souhaitée à valider (obligatoire):

Jour de départ :

Heure souhaitée à valider (obligatoire):

Un forfait minimum de 3 jours sera facturé / Chaque jour commencé est comptabilisé

Journées X 12€/journée (dans même cage : 2 NAC : 16 €/jour ou 3 NAC: 20 €/jour) = €

Acompte de 50%..... €, en chèque envoyé ce jour, QUI VALIDE LA RESERVATION, sera encaissé en cas d'annulation (voir conditions d'annulation au dos). **Libellé : MARTINEZ. Le solde de la pension est versé le jour de l'entrée en les lieux.**

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par le Domaine de Eiwah ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : conditions de refus et d'acceptation de l'animal.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) au moins 1 mois avant l'entrée en pension. Il est suggéré de vermifuger l'animal après le séjour. La pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après le séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.

Article 2 : objets personnels.

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire de manière indélébile. Pour l'alimentation elles doivent être mises dans une boîte fermée et marqué au nom du chat, avec la dose quotidienne notée dessus.

Article 3 : maladies et accidents.

Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à Jessie Martinez de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à l'établissement, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension.

La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Ainsi, les destructions, les nuisances sonores ou les malpropretés (urines, selles, sang des chaleurs...) à l'intérieur de l'habitat feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le propriétaire confie son animal en connaissant les structures d'accueil, en cas de chat particulièrement destructeur de grillage et fugueur, la pension décline toute responsabilité.

La responsabilité de la pension ne pourra être engagée en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal

Article 4 : décès de l'animal.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès, à la demande et aux frais du propriétaire. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.

Article 5 : abandon.

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser Jessie Martinez. A défaut, 5 jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

Article 6 : facturation.

Le prix journalier comprend l'hébergement. Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise de l'animal.

Article 7 : réservation.

Un acompte, correspondant à la moitié du séjour, sera demandé pour toute réservation ferme. L'annulation à moins de 2 semaines du début du séjour entraînera la facturation du coût total du séjour restant dû. Le contrat de pension signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour. Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal.

Le solde de la pension est à régler à l'entrée de l'animal.

Fait à La Boissière, le

SIGNATURE PRECEDEE DE LU ET APPROUVE :

FICHE D'INFORMATION NAC

DOCUMENT CONSERVE POUR LES RESERVATIONS ULTERIEURES

LES PROPRIETAIRES :

Nom, Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom de l'animal : _____ Identifié(e) n° : _____
Race ou type : _____ Couleur : _____
Sexe : _____ Age : _____
Vétérinaire traitant + ville : _____ Stérilisé(e) : Oui / Non – obligatoire si + de 6 mois

SON CADRE DE VIE

Son milieu de vie : Studio Appartement Appartement avec balcon Maison Maison avec jardin
A quels moments va-t-il en extérieur ? _____
Avec quels autres animaux cohabitent il ? _____

SON ALIMENTATION

Croquettes/Graines Marque : _____ Quantité / j : _____
Sachets / boîtes Marque : _____ Quantité / j : _____

SON TEMPERAMENT

Joueur très plutôt plutôt pas pas du tout Craintif très plutôt plutôt pas pas du tout
Sociable avec les humains très plutôt plutôt pas pas du tout Câlin très plutôt plutôt pas pas du tout
Sociable avec les chats très plutôt plutôt pas pas du tout Agressif très plutôt plutôt pas pas du tout
Est-ce qu'il mord : jamais souvent parfois Est-ce qu'il griffe : jamais souvent parfois
Est-ce qu'il vomit : jamais souvent parfois Est-ce qu'il se laisse porter : oui non
Est-ce qu'il marque (urine) : jamais souvent parfois Est-ce qu'il est bavard : oui très normal pas du tout
Ce qu'il aime particulièrement (câlins, caresses, jeux, etc.) : _____
Ce qu'il n'aime pas (mais alors pas du tout) : _____
Remarques particulières : _____

SA SANTÉ

A-t-il été traité contre les puces et vers intestinaux il y a moins d'1 mois ? oui non
A-t-il une maladie ou allergie chronique ? oui non si oui laquelle : _____
A-t-il des problèmes de santé qui réapparaissent régulièrement ? oui non si oui lesquels : _____
A-t-il des signes d'un quelconque problème de santé actuellement (baisse d'appétit, augmentation de la consommation d'eau, troubles digestifs, respiratoires, cardiaques, urinaires, bucco-dentaires, locomoteurs, problème de la peau, des yeux ou des oreilles, troubles du comportement) ?
oui non si oui lesquels : _____
Depuis sa naissance, a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale, des radiographies ou échographies, analyses sanguines ou d'autres examens pour un problème de santé ? oui non si oui lesquels : _____
Est-il actuellement sous traitement ? oui non Si oui, lequel (posologie, mode d'administration habituel, attitude de votre chat lors de la prise du traitement) ? _____

Son mode de garde habituel avant son 1er séjour à l'Hotel de Luxe – Domaine Eiwah : _____
Comment avez-vous connu l'Hôtel de Luxe ? : _____
Quelles sont les choses les plus importantes pour vous concernant le séjour de votre animal ? : _____

Je déclare exactes les informations portées sur cette fiche d'information, et m'engage à la mettre à jour en cas de besoin.

Fait à : Le : ____ / ____ / _____ Signature : _____